

UNE AFFAIRE RESTEE MYSTERIEUSE PENDANT DE LONGUES ANNEES

Le double assassinat de l'Ermitage Saint Pancrace, à Manosque en 1900

S'il est un crime qui a bouleversé les habitants de Manosque et qui continue de hanter les mémoires, c'est bien le double assassinat de l'ermitage de Saint-Pancrace. Les Anciens vous diront : « Oui, oui, c'est bien là qu'on les a trouvés, là-haut, à Toutes-Aures ! L'ermite et son neveu, ou son petit-neveu, enfin un gamin, quoi ! Les assassins ? On n'a jamais trop bien su de qui il s'agissait. C'étaient peut-être des gens du pays. Tant de bruits ont couru... »

Tant de bruits ont couru, en effet, qu'une légende s'est forgée autour de ce dramatique événement. La personnalité de l'« ermite », ou peut-être les horribles éléments qui l'ont entouré, tels que la mort d'un enfant, le saccage d'un lieu saint, ont tellement perturbé les esprits qu'une véritable psychose s'était emparée de la ville. Jean Giono lui-même, le grand homme de Manosque, en a donné deux versions très différentes. Il confie à Marguerite Taos, dans un entretien enregistré en septembre 1954 pour la radio :

« Ça a répandu la terreur dans tout Manosque pendant des années, parce qu'on soupçonnait des gens. On trouvait quelquefois, certains jours, sur les murs, des inscriptions disant : UNTEL, L'ASSASSIN DU FRERE ! Tout le monde avait très peur de ces assassins répandus dans la nature... »

Comme nous allons le voir plus loin, l'affaire était à la fois plus simple et plus sordide. Mais elle ne fut résolue que bien des années plus tard, et presque par hasard. Aujourd'hui, il se trouve peut-être quelques personnes pour croire qu'elle n'a jamais été élucidée. Ce fut pourtant le cas.

Revenons aux faits. Ou plutôt aux documents qui les éclairent, et qui ont été collectés par madame Léone Caffarel, archiviste, au cours d'une recherche approfondie dans les Archives départementales.

Un certain Paul Morel a découvert le lundi 27 août 1900 dans l'après-midi le double crime, et le lendemain, le juge enregistre sa déposition :

« Le vingt-huit août 1900, par-devant nous Gaston Pascal, juge d'instruction près le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Forcalquier, en la caserne de gendarmerie de Manosque, assisté du sieur Jullien, commis greffier :

- Je me nomme Morel Paul, âgé de trente-six ans, employé de commerce, demeurant à Marseille, Grande rue Marengo n°47. Non parent, ni allié, ni au service de l'inculpé. Je me trouvais à Manosque depuis quelques jours chez mon frère et hier, lundi vers cinq heures du soir, nous nous rendîmes en promenade à St Pancrace avec ma fille, ma nièce et mon fils, âgé de dix ans. Nous arrivâmes à l'ermitage à six heures. Tout d'abord, je restai quelques instants devant la chapelle pendant que ma nièce et mon fils faisaient le tour pour appeler l'ermite du côté de la maison d'habitation. Ils revinrent bientôt nous disant qu'ils n'avaient vu personne. Nous nous rendîmes tous dans la cour près du puits pour appeler l'ermite. Nous constatâmes que la porte d'entrée était simplement poussée et que la clef se trouvait sur la première marche de l'escalier à l'intérieur. Avec ma nièce nous poussâmes cette porte, nous appelâmes, et personne ne répondit. Dans le corridor nous aperçûmes deux chaises renversées, un chapeau et un mouchoir. Trouvant ce désordre insolite nous avons poussé plus avant et nous avons gravi l'escalier avec ma nièce seulement. Arrivés sur le palier du premier étage, nous avons vu les portes ouvertes : dans la cuisine on remarquait le tiroir de la table à terre. Je me suis penché vers la chambre et j'ai aperçu le cadavre de l'ermite allongé devant le lit. Je l'appelai et ne recevant aucune réponse j'ai pensé tout de suite qu'il

était mort, assassiné peut-être, étant donné le désordre qui régnait dans la chambre. Je redescendis aussitôt pour appeler au secours. J'ai aperçu tout d'abord, au loin, un homme de la campagne que nous avions vu quelques instants avant tout près de l'ermitage, mais il ne répondit pas à notre appel. Voyant cela, je me rendis avec ma nièce à la campagne la plus voisine, une maison carrée, à une distance d'environ cinq cents mètres, où nous trouvâmes trois personnes dont j'ignore le nom qui vinrent avec nous. Arrivés sur les lieux, nous sommes tous remontés au premier étage et deux des trois hommes que j'étais allé appeler sont entrés dans la chambre tandis que je me tenais moi-même dans le couloir : c'est à ce moment-là que le cadavre de l'enfant a été également découvert. Ainsi que je l'ai dit, le corps de l'ermite, vêtu seulement d'une chemise était allongé devant le lit : l'enfant était également en chemise, couché sur le ventre. Un grand désordre régnait dans la chambre.

J'ai recommandé à toutes les personnes présentes de ne rien toucher et je suis descendu avec ma famille pour avertir les autorités en laissant à l'ermitage les trois individus que j'étais allé appeler. En redescendant j'ai informé du fait quelques personnes que j'ai pu rencontrer et je me suis rendu au commissariat de police. Il était environ sept heures du soir ».

Nous sommes à la fin du mois d'août 1900, à l'aube du XXe siècle. Manosque n'est alors, comme la qualifiera Jean Giono en 1954, qu'un « petit bourg des Alpes, où la bourgeoisie était en train d'organiser le spectacle de sa civilisation et de sa soi-disant grandeur ». Paris est loin - Paris où se déroule alors l'Exposition Universelle, et où se sont rendus Sylvie Aubert, la nièce de l'ermite assassiné, et son époux. Ils ont laissé leur fils Edmond, âgé de douze ans, à la garde de leur oncle, le Frère Cyrille Barbier.

Cyrille Barbier et Edmond Aubert : telles sont les deux victimes qui ont été découvertes par Paul Morel, sa nièce et trois inconnus.

Certes, Manosque est une ville tranquille des Basses-Alpes où il ne se passe pas grand chose, mais elle est désormais reliée à Marseille par le train. La gare de « Manosque-Gréoux-les-Bains » a été ouverte le 8 juillet 1872 par la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Nous verrons que ce détail a de l'importance.

Quant à Cyrille Barbier, dont l'assassinat fera tant de bruit, qui est-il ? Il est âgé de soixante-quatre ans, il est né à La Rochette, près de Saint Jean de Maurienne. Depuis fort longtemps, il porte une robe de

bure ; on l'appelle Frère, mais il n'est pas religieux. « Il vivait selon les règles du tiers-ordre de Saint François, explique Léone Caffarel ; ce n'était pas un ordre religieux à proprement parler, car ceux qui en faisaient partie ne prononçaient aucun vœu. C'était simplement une règle de vie suivie par des personnes vivant dans le monde ». Comment subsistait-il ? Avait-il des économies, et, en ce cas, le mobile du crime serait-il l'argent ? C'est la pensée qui vient tout de suite à l'esprit des enquêteurs quand ils constatent à leur tour « le grand désordre qui régnait dans la chambre ».

Laissons la parole au juge d'instruction Gaston Pascal. Dès que le crime a été découvert, vers dix-neuf heures le 27 août, le commissaire de police Ernest Devaux s'est rendu à l'ermitage et a procédé aux premières constatations. Le lendemain matin, le juge se rend lui-même sur les lieux. Il rédige un long rapport :

« L'an mil neuf cent et le vingt-sept août, nous Gaston Pascal, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Forcalquier, département des Basses-Alpes, ayant été informé dans la soirée qu'un double assassinat avait été commis dans les environs de Manosque, nous nous sommes rendus sur les lieux du crime, accompagné de monsieur Auzière, procureur de la République, et assisté de monsieur Jullien, commis

greffier. A deux kilomètres environ de Manosque, dans la direction du Sud, se dresse une colline dite de Toutes-Aures, au sommet de laquelle est bâti l'ermitage de Saint Pancrace ».

Et le magistrat d'expliquer : « Il se compose d'une chapelle avec porche orienté vers le Nord, puis à la suite, d'un logement privé destiné à l'habitation de l'ermite et dont la façade principale regarde vers le Sud-Est. Quelques pins ombragent au couchant l'ermitage tandis qu'au levant un jardin clos de murs entoure la chapelle et une partie des autres bâtiments. La porte d'entrée se trouve dans une sorte de cour au milieu de laquelle est creusé un puits assez profond. A l'intérieur les dispositions essentielles du logement sont... ». Suit une description détaillée du logis, auquel on accède par un escalier tournant menant au premier étage, au-dessus des écuries et de la sacristie. L'appartement de l'ermite comprend une cuisine, une arrière-cuisine, une chambre, un petit cabinet attenant, une Salle des Prieurs et une assez grande pièce de débarras. Au-dessus se trouve une série de vastes greniers dont l'un, pourvu de fourrages et de paille, servait de chambre à coucher au jeune Edmond Aubert, l'enfant assassiné.

« Nous n'avons remarqué aucune trace d'effraction extérieure soit à la porte soit aux diverses

autres ouvertures de la chapelle et du logement, mais en sens inverse, un grand désordre régnait dans les appartements du premier étage, désordre qui, d'après les renseignements recueillis, devait exister antérieurement au crime, étant donnée la négligence de l'ermite, mais que les auteurs de l'attentat ont dû cependant compléter en recherchant l'argent.

Dans la cuisine, les tiroirs des meubles, les ustensiles de ménage gisaient à terre et une quantité de lettres était éparse sur le sol ; on remarquait sur la table divers objets, notamment une lampe, une bouteille d'absinthe à peu près vide, une bouteille de rhum presque pleine, un verre ; sur l'évier était un autre verre dont on paraissait avoir fait usage.

La chambre de l'ermite dans laquelle les deux cadavres ont été trouvés offrait plus encore le spectacle d'un bouleversement complet ; c'était un fouillis de vieux linges, de draps de lit usés, des vêtements appartenant aux victimes, un amoncellement véritable de céréales répandues sur le sol ou sortant de sacs éventrés ou ouverts. Devant le lit, parallèlement à sa longueur, se trouvait à terre le cadavre de l'ermite, étendu sur le dos, les jambes allongées, l'un des bras près du corps, l'autre replié sur la poitrine, revêtu seulement d'une chemise.

Au pied de ce même lit et en travers d'un sac rempli de grains, était le corps de l'enfant couché sur le

ventre, la tête et les jambes pendantes de chaque côté de ce sac, vêtu aussi d'une simple chemise, relevée sur les reins. Des marques de strangulation très caractéristiques entouraient le cou du jeune Aubert. On ne relevait au contraire que des traces à peine visibles sur la gorge de l'ermite avec quelques éraflures d'ongles sur l'une des joues. Enfin dans l'angle de la pièce à côté de la porte on remarquait à terre un chandelier dont les bords supérieurs, recouverts de cire fondue, indiquaient que la bougie qu'il avait portée s'était complètement consumée ».

Le juge commet aussitôt un médecin pour pratiquer l'autopsie et déterminer d'une façon « aussi précise que possible » les causes et surtout l'heure de la mort des deux malheureux. Puis, écrit-il, il procède à une perquisition minutieuse dans les diverses pièces et la chapelle. « Une somme de vingt-six francs placée dans une boîte de carton derrière la porte a été retrouvée dans la chambre de débarras qui se trouve au Nord. Nous avons ensuite découvert dans le cabinet obscur, derrière une planche, une somme de deux cent quatre-vingt quatre francs, enfermée dans une tire-lire. Quelques pièces de monnaie se trouvaient enfin dans la Salle des Prieurs ».

Voilà des assassins-cambrioleurs qui semblaient bien pressés, ou qui n'étaient pas très doués pour fouiller le logis de leurs victimes, doivent penser les enquêteurs. Car enfin, vingt-six plus deux cent quatre-vingt quatre francs, cela fait tout de même trois cent dix francs de 1900 : soit, selon les estimations, autour de neuf cents euros 2010. C'est une jolie somme, surtout si l'on sait qu'un ouvrier parisien gagnait alors en moyenne cinq francs par jour. Cela représentait près de deux mois de salaire. On a tué pour moins que cela !

Mais le ou les malfaiteurs, dont on ne saura jamais quelle somme ils ont réellement volée, ont sans nul doute été saisis par une rage de vandalisme. En témoignent les ustensiles de ménage, les lettres au sol, et l'état de la chapelle : « Les divers troncs de l'église avaient été fracturés, ainsi que les tabernacles, poursuit le juge Pascal. A terre se trouvait un éclat de bois auquel adhérait une serrure et que nous avons saisi. Le buste de Saint Pancrace lui-même était en partie dégradé et portait les traces nombreuses de coups qui ont dû être portés avec un chandelier d'étain qui a été retrouvé tout tordu ». Sur le côté gauche du maître-autel, les enquêteurs découvrent encore un cahier de papier à cigarettes goudron marque « Bardou », qui sera joint aux autres pièces à conviction.

Enfin le juge établit la triste liste des objets saisis dans les appartements - chapeaux de paille, robe de bure, pantalon, vareuse, souliers ayant appartenu à l'ermite, blouse, pèlerine, costume, casquette, chaussures « auxquelles adhéraient encore la boue » et chemise de l'enfant, - avant de conclure : « Les constatations terminées nous sommes revenus à Manosque pour assister à l'autopsie. Et après avoir procédé à l'audition de témoins dont les déclarations paraissent être utiles, nous sommes rentrés le soir même à Forcalquier, où nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé avec monsieur le Procureur et le greffier ».

Cette autopsie que le docteur Emile Caire pratique en présence des magistrats et probablement du commissaire de police les confortera dans leurs premières opinions : la mort de Cyrille Barbier et d'Edmond Aubert est bien survenue par strangulation. Mais elle précisera d'autres éléments susceptibles d'éclairer les enquêteurs :

- les estomacs des deux victimes présentaient une digestion incomplète et des morceaux de fruits non encore digérés.

- la mort remonte à plus de vingt-quatre heures et à moins de trois jours. Elle a eu lieu peu de temps après le repas.

Enfin, l'autopsie livre ce détail épouvantable qui ne semble pas avoir été relevé tout spécialement à l'époque, mais qui nous choque aujourd'hui comme l'acmé de l'horreur : « *Edmond Aubert a été victime de manœuvres pédérastiques, après la mort probablement* ».

On imagine la stupéfaction, l'horreur, la terreur qui s'empare des Manosquins. L'ermite était-il un personnage aimé à ce point ? Sa nièce Sylvie Picollet, épouse Aubert, la mère du jeune Edmond, nous a laissé son témoignage : « Mon oncle avait toujours été très pieux et d'une conduite irréprochable. Vers l'âge de dix-huit ans, il avait eu une sorte de vision, à La Salette, et il en avait reçu l'impression que toute sa vie durant il aurait la garde d'une chapelle de la Vierge. Il vivait d'une manière modeste comme alimentation mais cependant, selon ma mère (Anne Barbier, la sœur de l'ermite), il se nourrissait très suffisamment en achetant assez fréquemment des lapins que ma mère, qui vivait avec lui, lui apprêtait supérieurement ».

D'où tirait-il ses revenus ? Avait-il beaucoup d'argent ? « Comme situation de fortune, il m'est

impossible de vous rien fixer, répond Sylvie Picollet. Il n'avait à peu près rien dû recevoir de ses parents qui avaient quitté La Rochette pour venir se fixer auprès de lui à Manosque. Quels étaient ses bénéfices comme ermite, je ne sais (...) Les produits de l'ermitage étaient minimes. Il y a là quelques terres appartenant à l'ermitage, un terrain qui doit revenir à la mairie ; l'ensemble de la propriété produirait de deux à trois cents francs d'olives et autant par l'élevage de moutons, mais le produit des olives était à partager avec les propriétaires. Il ne retirait aucun profit d'aucun commerce d'objets de piété ; bien au contraire, constamment il donnait des médailles ou images, mais gratuitement. Je sais cependant qu'il a eu quelques ressources, car il y a quatre mois, je crois, il avait montré à mon mari une somme de cinq cents francs ».

La nièce ne donne cependant aucune explication sur la provenance de cet argent. Bien plus, après avoir fait l'éloge de cet oncle « irréprochable », elle déclare : « Il ne m'a jamais parlé des économies qu'il pourrait avoir réalisées. Toutefois un jour il m'a fait écrire que j'aurai de lui une somme que je puis préciser maintenant, entre dix et vingt mille francs ».

Soit, selon nos calculs, entre trente et soixante mille euros 2010. Pas mal pour un ermite.

Sylvie Picollet confie encore qu'elle est au courant « d'avances incessantes » que le Frère Cyrille auraient faites « pendant de longues années, à une personne que je ne veux pas nommer ». Tiens, tiens... Serait-ce là un mobile possible du crime ? Une façon expéditive et rapide de se débarrasser d'une dette gênante ?

La nièce affirme nettement : « Je n'ai jamais connu aucun ennemi à mon oncle ». Cependant, ajoute-t-elle, « mon oncle avait été agressé au moins deux fois : une fois de nuit, une fois de jour. Agressions dont il n'a pas voulu me nommer les auteurs. L'une des agressions avait un lien de la part des gens du pays, mariés ; l'agression avait eu lieu la nuit à son domicile, à côté de la chapelle. Je crois que ce fait est fort ancien sans que je puisse préciser. A une époque aussi très ancienne, pendant le jour, deux individus étrangers bien vêtus - (l'habit ne fait pas le moine, ni l'ermite...) – paraissaient vouloir le jeter dans son puits.

Mon oncle était extrêmement prudent et fermait très exactement toutes les portes ». Rappelons qu'aucune trace d'effraction n'a été constatée.

Enfin la pauvre mère conclut avec, sûrement, un serrement de cœur : « Mon fils ignorait les agressions ».

S'il ne fait guère de doute qu'il s'agisse d'un crime crapuleux, pourquoi s'en prendre à cet ermite ? Nous avons vu que bien qu'il vécût d'une façon fort simple, selon les dires mêmes de sa nièce, il manipulait des sommes assez importantes. Encore une fois, d'où provenaient-elles ? Se livrait-il à l'usure en cachette ?

Jean Giono fournit d'autres explications. Même si le récit qu'il rédige, dès 1923, de l'affaire de « l'ermite de Saint Pancrace », et qui sera publié avec ses « Premières Proses » dans le VIIIe *Cahier du Contadour* en 1939, est rempli d'inexactitudes - mais n'est-ce pas là le privilège du Poète ?- , le portrait qu'il en trace reflète sans doute assez bien l'idée que s'en faisaient les Manosquins, quelque vingt ans après sa mort. Quand il écrit ce texte, nombre des témoins oculaires du crime sont encore vivants. Le double assassinat est dans toutes les mémoires. Il est à se demander d'ailleurs si Giono s'en soucie, car il situe le crime dans ... « la nuit du 23 au 24 juillet 1869 » !

Quoi qu'il en soit, au rebours de l'ermite vertueux et généreux peint par sa nièce, Giono évoque un homme tourmenté par le péché de chair qui gagne sa vie en donnant « des conseils de médecine et des

remèdes de morale aux bonnes gens venues à travers les badassières pour le consulter ». Les « conseils » de l'ermite sont d'ailleurs assez savoureux. Jugez-en : « Si un homme a des bourdons dans les oreilles et des vertiges, c'est un sort qu'on lui a jeté (...) La femme du malade viendra à moi. Je la garderai toute une après-midi à lui enseigner la méthode pour se débarrasser du sort. Si c'est une femme qui est atteinte, il n'y a rien à faire. Une jeune fille peut se guérir ; il faut me l'envoyer pour que je la garde une après-midi avec moi. Ce mal ne vient pas aux petits enfants ».

On peut se demander quel genre de méthodes le bon Frère utilisait pour apprendre « *toute une après-midi* » à une femme ou à une jeune fille comment se défaire d'un mauvais sort...

D'autres conseils ne manquaient pas de bon sens : « Pour retenir un mari volage, sa femme couchera avec lui sans chemise pendant tout l'été et l'hiver elle la remontera sous les bras. Elle se frotera les cuisses et le bas du ventre avec du thym en fleur. Pour le surplus, elle se souviendra que le bon Dieu dort la nuit et par conséquent ne voit rien ».

Ne croyez pas que ces judicieuses recommandations fussent données gratuitement. L'ermite, toujours d'après Giono, aimait les femmes volages, mais avait les pieds sur terre. Ainsi, si la porte

de « *l'églisette* » qui jouxtait son logis était toujours close, un judas grillé permettait de contempler le Saint Pancrace de bois au travers. Et sous le judas, il y avait dans la porte... une fente par laquelle on glissait les offrandes en argent. A la fillette qui venait demander au Saint de lui ramener son galant infidèle, le bon Frère demandait : « As-tu fait passer les douze sols par la fente ? Oui, alors, ça va bien ». Et après quelques mots de consolation, il l'invitait à venir « manger les figes » de son jardin pendant que le Saint réfléchissait sur le cas de la belle.

L'ermite de Saint Pancrace menait donc une vie somme toute fort agréable, et l'on comprend qu'il ait pu accumuler quelques économies susceptibles d'attirer des truands. A lire le texte de Giono (paru dans le *Bulletin n°39 des Amis de Jean Giono, Printemps-Eté 1993*), on en vient même à se demander s'il s'agit du même personnage que le Frère, bien réel, dont le corps fut examiné par le commissaire Devaux et le juge Pascal.

Mais oui ! Car l'écrivain conclut son bref récit par ces mots : « Cet ermite fut assassiné pendant un orage qui tint toute la nuit du 23 au 24 juillet 1869. L'assassin ne fut jamais pris. Un mystérieux personnage grava au couteau sur le mur ouest de la chapelle : « C'est Un Tel qui a tué le père ». Celui que

désignait l'inscription prouva qu'il était cette nuit-là à Marseille dans un caboulot de la rue Bouterie ».

Et là, nous retrouvons (presque) les éléments de l'enquête qui fut réellement menée. Rappelons d'ailleurs que Jean Giono donna trente ans plus tard, en 1954, une version beaucoup moins fantaisiste des évènements, qu'il situe cette fois en 1904, tout en croyant se souvenir qu'on avait retrouvé les deux corps au fond d'un puits. Encore une fois, *si non e vero, e bene trovato*, et les deux récits sont pour nous l'occasion de goûter la savoureuse langue de Jean Giono... et la richesse de son imagination .

Imagination qui n'est d'ailleurs pas l'apanage du Poète. Car les Manosquins ne seront pas en reste, et le prouveront dès le mardi 28 août 1900, quand débute l'enquête. « Toutes les personnes qui ont pu voir des individus suspects sont invitées à venir déposer, raconte Léone Caffarel. Dans toute la ville de Manosque on ne parle que du crime et beaucoup de personnes se présentent spontanément pour témoigner. Tout ce qui a paru suspect est analysé. Bien entendu, toutes les déclarations n'ont pas un rapport avec le crime et la police en élimine un grand nombre ». Plusieurs personnes donnent cependant des indications importantes.

Le premier bruit qui court avec insistance accuse un autre « Frère », Joseph François Dumas, dit Frère Marie-Bruno. Là encore, il semble qu'il s'agisse d'un « faux-moine », un errant qu'on soupçonne d'avoir pris l'habit indûment, ou qui aurait été exclu de son ordre : on ne sait pas très bien, mais il paraît qu'il a été condamné par défaut par le tribunal de Briançon à six jours de prison pour coups et blessures. Pendant tout le mois de septembre, les procès-verbaux de témoins le désignent comme principal suspect. C'est sûrement lui. D'ailleurs, il a le regard mauvais.

Le pauvre, qui participait aux travaux des champs en ne demandant que le manger et le couvert, mendiait le reste du temps. Il n'était peut-être pas un saint, mais il tombe des nues quand il apprend de quoi on l'incrimine. Le 1^{er} octobre, il prend la plume et de sa belle écriture penchée écrit au procureur :

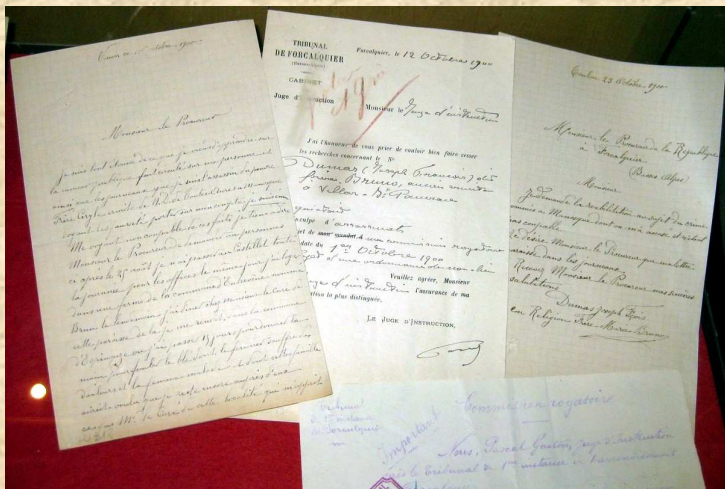
Vinon, ce 1^{er} octobre 1900

Monsieur le Procureur,

Je suis tout étonné de ce que je viens d'apprendre sur la rumeur publique fait circulé (sic) sur ma personne et ainsi que les journeaux (sic) que je suis l'assassin du pauvre Frère Ciryle (sic) ermite de N.D. de Toutes-Aures a Manosque.

Voyant les faussetés porter (sic) sur mon compte, je suis ému. Me voyant non coupable de ces faits, je

tiens à dire Monsieur le Procureur de demander au personnes ci après le 25 août je n'ai passer au Castellet toute la journée pour les offices le même jour j'ai loger dans une ferme de la commune d'Entrevêne (sic) nommé Brun le lendemain j'ai diner chez Monsieur le Curé de cette paroisse de la je me rendit dans la commune d'Espinouze ou j'ai passer 15 jours pour donner la main pour fouler le blé dont le fermier souffre des douleurs et la femme malade et dont cette famille aurait voulu que je reste encore auprès d'eux. Ce fut Monsieur le Curé de cette paroisse qui m'apprit... »



Lettres concernant Frère Bruno

Il sera mis hors de cause le 12 octobre, et le 23, il écrit à nouveau au procureur de la République pour demander sa « réhabilitation ».

On voit par là que le « délit de sale gueule » n'est pas chose nouvelle. Mais si ce n'est pas lui, qui est-ce ? Un climat de suspicion s'installe dans la ville. On s'espionne, on règle des comptes, on dénonce. On écrit sur les murs : UNTEL A TUE LE PERE !

Jean Giono exagère peut-être ses peurs enfantines quand, en 1954, il raconte à Marguerite Taos que « tout le monde avait peur de ces assassins qui étaient en liberté ». D'un autre côté, il reconnaît que « c'était une petite ville qui s'ennuyait. Et vous comprenez qu'avec une aventure comme l'assassinat du frère, c'était une occasion à ne pas perdre pour ne pas continuer à s'ennuyer ».

Cependant, dans la somme des témoignages recueillis, certains se dégagent peu à peu, et se rejoignent. Ce sont eux qui mettront les enquêteurs sur la piste :

- Joséphine Sabatier, en religion Sœur Sainte Pulchérie, affirme que le dimanche 26 août (veille de la découverte des corps), vers quinze heures, alors qu'elle se promenait avec des enfants, elle a rencontré deux personnages inquiétants près du chemin qui mène à la chapelle Saint Pancrace. « Ils nous ont dévisagés avec insolence et se sont mis à rire en passant près de nous ».
- Henri Roux assure, lui aussi, avoir vu deux hommes « de mauvaise façon » au même endroit, à peu près à la même heure.
- Le chef de gare, le sous-chef et deux employés témoignent qu'ils ont vu trois hommes « à l'aspect louche » débarquer le dimanche matin en gare de Manosque. Deux d'entre eux sont sortis sur le côté, probablement parce qu'ils n'étaient pas en règle. D'après leurs descriptions assez précises, les policiers portent leurs soupçons sur trois hommes dont l'un est bien connu de leurs services.

- La gérante du café de la Gare confirme la présence des trois hommes.

Tout concorde, les témoignages, les descriptions, les horaires. Comment les policiers les identifient-ils ? On ne sait. Mais ils sont rapidement persuadés qu'il s'agit de Joseph Pellegrin, dit « Cartable », natif de Manosque, Chaffrey Martra, et Marius Brousset, un cocher.

Pellegrin a déjà un lourd passé : il a été condamné en 1886 à Forcalquier pour vol, en 1887 pour coups et blessures, en 1892 pour vol, en 1892 pour outrage à agent et ivresse, en 1894 pour vol encore, en 1900, le 17 mai, à Aix pour coups et blessures. Son compère Chaffrey Martra, surnommé « le Bouc » à cause, explique Léone Caffarel, « de ses performances sexuelles », compte cinq condamnations pour vol ou outrage à agent. Quant au troisième larron, Marius Brousset, il assure qu'il n'était là que pour acheter un cheval. On lui avait assuré, raconte-t-il, qu'à Manosque il trouverait un cheval à un prix intéressant. Effectivement, monsieur Rey, marchand de chevaux, témoigne que Brousset est venu le voir le dimanche 26 août au matin pour acheter un cheval. Il n'en avait pas à vendre, et l'homme est reparti bredouille.

Tout cela, les policiers l'apprennent assez vite car ils réussissent à interroger Brousset, qui habite Marseille, au 45 de la rue Saint Pierre. En revanche, le domicile des deux autres n'est pas connu.

L'affaire est-elle donc résolue ? Le scénario du crime paraît assez simple : Brousset a accompagné Pellegrin et Martra de Marseille à Manosque, par le train. Puis ils se sont séparés, le premier partant en quête d'un cheval, les deux autres à la recherche d'un mauvais coup qu'ils avaient peut-être prémédité : on se souvient que Pellegrin était originaire de Manosque, où il connaissait tout le monde.

Le premier, Pellegrin est arrêté le 18 octobre 1900, soit un peu plus de sept semaines après le crime. Le commissaire de police de Marseille écrit au juge d'instruction Pascal :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'inculpé s'est refusé à faire connaître son domicile à Marseille. Celui-ci n'ayant pu être découvert, il ne m'a pas été possible d'y pratiquer la perquisition recommandée. Pellegrin au moment de son

arrestation a opposé une vive résistance aux agents qui ont dû faire usage de la force pour le contraindre. Ses complices sont toujours activement recherchés ».

Bientôt Martra sera retrouvé lui aussi.

Mais voilà : les trois suspects prétendent disposer d'un alibi pour la soirée du dimanche 26 août. Si les personnes qui le leur fournissent semblent peu recommandables en ce qui concerne Pellegrin et Martra, l'alibi de Brousset paraît plus solide. Il affirme qu'il a dîné à Marseille à partir de 20h30, ce soir-là, et plusieurs témoins confirment ses dires.

Or, et c'est là que l'affaire se complique, les policiers sont convaincus que le double crime a eu lieu tard le soir, ou dans la nuit du 26 au 27 août. Pourquoi ? Parce que l'on a trouvé Frère Cyrille et son petit-neveu « en chemise » et que la bougie du chandelier, près des corps, s'était entièrement consumée.

Les trois hommes, qui demeurent éminemment suspects, sont finalement relâchés. Mais le juge Pascal envoie au commissaire Devaux, de

Manosque, une photo représentant le trio, et demande qu'on la soumette aux différents témoins.

Sœur Sainte Pulchérie ne tranche pas : « Il s'agit peut-être de deux des hommes qu'elle a rencontrés, mais elle n'en est pas sûre ». Un témoin tardif, Louis Duplessis, qui habite près de l'ermitage, affirmera qu'il a voyagé en train avec une religieuse et une jeune fille qui lui auraient avoué avoir reconnu en Martra l'une des personnes qu'elles avaient vues ce fameux dimanche, au pied du chemin qui mène à Saint Pancrace. Cependant il ne s'agit là que d'un témoignage de seconde main.

Bref, Pellegrin, Martra et Brousset ne sont pas plus inquiétés. Et le mystère reste entier pendant des années : le double crime de l'ermitage de Saint Pancrace n'est pas élucidé. Ce qui fait écrire à Jean Giono en 1923 : « L'assassin ne fut jamais pris ».

Or, au moment où Giono écrit ces mots, l'affaire a été résolue plus de dix ans. auparavant.

En 1910, alors que Joseph Pellegrin est emprisonné pour un autre crime, un marchand forain du nom de Philippe Rouvière est interrogé par le commissaire Butin à Orange, où il habite. C'est sûrement le fait

que Pellegrin soit en prison qui lui donne le courage de témoigner. Et sa déposition, la voici :

Demande du commissaire Butin : « Dans une précédente déclaration vous m'aviez donné des détails et des renseignements précis au sujet de plusieurs crimes commis par un nommé Pellegrin, notamment au sujet de l'assassinat commis le 26 août 1900 sur la personne d'un ermite et d'un jeune homme son pupille. Je vous prie de vouloir bien me donner à nouveau votre déclaration cette fois sous la foi du serment ».

Réponse : « Je jure que tout ce que je vais vous dire est la pure vérité. Je jure que c'est Pellegrin qui m'a fait la confidence des deux crimes qu'il avait commis rue d'Aubagne à Marseille et à Manosque sur un curé ermite et son jeune domestique (sic) ».

Demande : « Dites-moi tout ce que vous a dit Pellegrin au sujet du crime de Manosque ».

Réponse : « Dans le courant d'août dernier, j'avais recueilli à ma table et voiture de forain le sieur Pellegrin Marius (sic), que je connaissais depuis dix ans environ. En voyageant avec moi, il me dit qu'il avait tué le curé ermite de Manosque et son jeune

domestique en compagnie des sieurs « Le Bouc » et un cocher de fiacre de Marseille.

Que tous trois s'étaient présentés chez cet ermite sous le prétexte de lui acheter des moutons, qu'ils avaient sorti pour l'amorcer un billet de banque faux, que l'ermite était allé dans sa chambre pour chercher la monnaie pour rendre, et qu'à son retour tous trois lui avaient sauté dessus et l'avaient démoli. Qu'ensuite ils tuèrent le jeune domestique et que Pellegrin lui-même l'avait en...

Qu'ils dévalisèrent la maison, emportèrent l'argent etc... et qu'ils rentrèrent à Marseille de suite en prenant le train à Sainte Tulle. Qu'ils s'étaient cachés dans une chambre en dehors de Marseille et que le premier jour qu'il se montrât en ville, il avait été arrêté. Que pendant sa prévention en prison, il avait pu, grâce à l'aide d'une détenue sortante, faire passer un mot à une dénommée Marie, l'Italienne, sa maîtresse à Marseille, pour la prévenir de ce qu'elle devait dire si elle était interrogée. Qu'il avait dit au juge d'instruction qu'il était un voleur et non un assassin. Que c'était grâce à la déclaration de Marie l'Italienne qu'ils avaient pu s'en tirer ».

Demande : « Est-il exact que Louise Chipier était au courant de ce crime ? »

Réponse : « Louise Chipier avait été la maîtresse de Pellegrin avant le crime de Manosque. La Louise m'a déclaré que vivant avec Pellegrin, elle empêcha ce dernier d'aller tuer le curé de Manosque comme à ce moment il en avait déjà l'intention. Quand les journaux annoncèrent le crime de Manosque, j'habitais à Nîmes avec la Louise Chipier. Me trouvant à la maison, elle m'apporta un matin un journal donnant les détails du crime et elle me dit : ça, c'est Pellegrin qui a fait le coup ! Je savais qu'il voulait déjà le faire quand j'étais avec lui et c'est moi qui l'en avais empêché à ce moment ».

Demande : « Comment avez-vous amené Pellegrin à vous faire ces confidences ? »

Réponse : « Comme Pellegrin m'avait promis de « m'arranger » et que je le craignais, je lui dis que j'étais au courant par la Louise de ce qu'il avait fait et que si j'avais voulu me venger de toutes les misères qu'il m'avait faites et me faisait encore, j'avais beau jeu de le dénoncer. Ce à quoi il me répondit : « Tu es brave de n'avoir rien dit », mais que si j'avais parlé il m'aurait embarqué dans l'affaire ainsi que la Louise ».

Demande : « Pensez-vous que Louise Chipier soit au courant du crime de Manosque ? »

Réponse : « Je crois que oui, car elle a été à nouveau la maîtresse de Pellegrin après le crime ».

Demande : « Je vous fais remarquer la gravité et l'importance de votre déclaration. C'est bien l'expression de la vérité ? »

Réponse : « Oui, je vous l'affirme et ne crains pas d'être confronté soit avec Pellegrin soit avec Louise Chipier à ce sujet ».

Pellegrin, interrogé en prison, affirme que Rouvière a voulu se venger de lui parce qu'il lui a repris Louise. Mais, ainsi que le remarque Léone Caffarel, « si Rouvière n'avait appris le crime que par les journaux de l'époque, il n'aurait pas dit « son domestique » en parlant du jeune Aubert, mais « son petit neveu ».

Entre-temps, Pellegrin s'est rendu coupable de bon nombre de délits : il a été arrêté à plusieurs reprises, et condamné pour outrages à agent, tentative de vol, filouterie, port d'arme prohibé, vagabondage...

Matra est mort le 20 mai 1902 au dépôt des forçats de Saint Martin de Ré. Avant de mourir, il a avoué au directeur du bagne le crime de Manosque.

Enfin Brousset est retrouvé. Il travaille comme garçon boucher dans une boucherie chevaline à Toulon. Apprenant que Pellegrin est en prison et ne peut pas lui nuire, il avoue au commissaire Butin, le 8 janvier 1910, qu'il s'est bien rendu à Manosque le 26 août 1900 en

compagnie de Martra et de Pellegrin. Cependant, il assure qu'il n'a pas participé au crime. Il raconte que le 24 août, avant-veille de l'assassinat, il avait retrouvé Pellegrin et Martra dans un bar, à Marseille. Ils lui proposent d'aller cambrioler un château à Manosque. Ils lui montrent des armes : Martra a un revolver d'ordonnance, Pellegrin un couteau. Brousset ne se dit pas intéressé par le cambriolage, mais comme les deux autres lui assurent qu'il pourra trouver à Manosque un cheval pour un prix modique, il accepte de les accompagner. Les trois hommes prennent rendez-vous pour le lendemain, samedi 25 août, à deux heures de l'après-midi. Ils se rendent à Manosque en train. Quand ils y arrivent, Martra et Pellegrin sortent par une sortie dérobée. *Ils ne sont sûrement pas en règle, pense Brousset.*

Pour corroborer ses dires, Brousset emmène les gendarmes le 1^{er} février 1910 sur les lieux mêmes. Il explique qu'ils sont allés au café des Négociants, puis qu'ils ont acheté des provisions qu'ils ont mangées à la terrasse du café des Alpes. Ils ont passé la nuit sur un tas de paille, non loin du pont de Douille. Au matin, ils se sont séparés : Brousset, toujours à la recherche d'un cheval, s'est rendu auprès de monsieur Rey, tandis que Martra et Pellegrin sont allés voir une personne qui devait les renseigner sur le château du Castelard, qu'ils ont l'intention de cambrioler.

Dans l'après-midi, Brousset retrouve ses compagnons. Ceux-ci assurent qu'ils n'ont rien pu faire, car les châtelains étaient présents. Brousset remarque que Martra est pâle, mais ne pose pas de questions. Il ne comprendra ce qui s'est passé que quelques jours plus tard, à la lecture des journaux. Il apprend en même temps qu'il est recherché par la police. Il prend peur, et se tait.

Ce n'est que dix ans plus tard, alors qu'il sait Pellegrin en prison, qu'il ose parler. Sœur Pulchérie avouera qu'elle avait reconnu Pellegrin, mais qu'elle s'est tue, elle aussi, car la mère de ce dernier qui travaillait à l'hôpital l'avait menacée si elle dénonçait son fils.

Sans le témoignage de Rouvière, sans les confidences de Louise Chipier, sans les autres méfaits de Pellegrin qui l'avaient mené en prison, l'affaire du double meurtre de Saint Pancrace n'aurait jamais été élucidée. Les assassins avaient eu l'astuce de revêtir leurs victimes de chemises de nuit et de laisser la chandelle se consumer, pour égarer les enquêteurs sur l'heure de leur crime. Tout laissait penser qu'ils avaient perpétré leur forfait à la nuit tombée. C'est pourquoi on a mis si longtemps à identifier les coupables.

Martra mort, Pellegrin, en prison à Forcalquier, a sûrement été jugé pour ce double meurtre. On ne trouve pas trace de sa condamnation. A-t-il été exécuté ? On ne sait.

Mais cela n'empêcha pas la légende du mystère courir de longues années encore.